



MOUVEMENT D'ÉDUCATION  
ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Montréal, le 18 juillet 2011

**Monsieur Mario Albert**  
Président-directeur général  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22e étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

**Objet : Projet de Règlement modifiant  
le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires  
véritables de titres d'un émetteur assujéti**

Conseil d'administration

Claude Béland  
Président

Yves Michaud  
Fondateur

Fernand Daoust  
Vice-président

Louise Champoux-Paillé  
Secrétaire

Normand Caron  
Trésorier

Monique Charland

Clément De Laat

Réjean Ross

Daniel Thouin

Monsieur le Président-directeur général,

Cette lettre a pour but de vous faire part de notre position en regard du Projet de Règlement modifiant le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables de titres d'un émetteur assujéti.

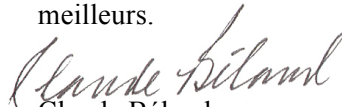
Nous ne pouvons souscrire à la recommandation principale de ce projet de règlement prévoyant que les procédures de notification et d'accès aux documents reliés aux procurations ne contiendraient plus la transmission d'un exemplaire papier de la circulaire de sollicitation de procurations sauf dans le cas d'insertion d'autres documents. Nous réitérons notre position que la « transmission d'un exemplaire imprimé de la circulaire est essentielle pour assurer un vote éclairé et non biaisé. Vu que ces documents sont lourds et requièrent une étude attentive pour voter d'une manière consciencieuse, une transmission imprimée s'impose. »

De plus, bien que notre proposition d'intensifier la sensibilisation des investisseurs sur le système de vote par procuration ait reçu une écoute attentive par les autorités de valeurs mobilières, nous formulons la recommandation qu'un tel programme de sensibilisation précède l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations envisagées de manière à informer les actionnaires de l'importance de participer aux assemblées annuelles et de voter.

Enfin, toujours dans l'éventualité de l'adoption d'une telle orientation, nous suggérons fortement que, préalablement à sa rédaction finale, une étude soit réalisée auprès des actionnaires afin de déterminer leur niveau de familiarité avec les sites Web des entreprises et les règles de base qui devraient être suivies par ces dernières pour faciliter l'accès et la consultation des circulaires de sollicitation.

Sans ces actions préalables des autorités de valeurs mobilières, ce projet de règlement sera assurément un frein à la participation des actionnaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Albert, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Claude Béland  
Président

82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

514-286-1155

Télécopieur 514-286-1154

admin@medac.qc.ca  
<http://medac.qc.ca/>